



---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Marmande, le 26 août 2020

# OUI,

tous les aliments commercialisés par les adhérents du Collectif Nouveaux Champs  
**sont garantis Zéro Résidu de Pesticides  
dans la limite de quantification**

**Vous êtes quelques-uns à nous contacter cette semaine suite à la parution d'un article de l'UFC-Que Choisir révélant qu'un tiers des produits "sans" ne seraient pas conformes à leur promesse ("Labels "sans pesticides" : plus du tiers présentent des résidus"), article qui est illustré par notre label, parmi d'autres. Cela nous oblige évidemment à réagir. Nous dénonçons l'amalgame et le fait que notre Collectif soit associé injustement à cette polémique qui ne nous concerne pas.**

L'article indique que "si l'on en croit les résultats d'analyses réalisées en 2018 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) que nous révélons en exclusivité : sur les 94 produits contrôlés portant ce type d'allégations, plus du tiers présentaient en réalité des résidus de pesticides à des doses significatives (au-dessus d'un seuil appelé "limite de quantification")."

L'étude mentionnée, soi-disant exclusive, est le rapport annuel de la DGCCRF, rapport publié chaque année. Il s'agit du bilan 2018 qui porte sur les résidus de pesticides dans les denrées d'origine végétale. En 2018, les contrôles réalisés par la DGCCRF en matière de résidus de pesticides présents dans et/ou sur les produits d'origine végétale ont conduit à l'analyse de 6 029 prélèvements.

Sur les 42 pages du rapport de cette étude, voici le paragraphe qui a déclenché cette fausse polémique :

*"Par ailleurs, en complément des prélèvements de produits biologiques, 94 prélèvements ont été effectués sur des denrées portant des allégations négatives sur les pesticides, de type "cultivé sans pesticide", "sans pesticides", "sans insecticide", "sans résidu de pesticides", "sans traitement après récolte", etc. Les résultats d'analyses ont été interprétés au regard de la réglementation adéquate (règlement n° 396/2005/CE, règlement n° 889/2008/CE suivant l'allégation ou arrêté du 3 mars 1973) et 36 non-conformités ont été relevées du fait de la présence de résidus de pesticides quantifiables en discordance par rapport à l'allégation portée sur le produit, ce qui correspond à un taux de non-conformité de 38,3 %."*



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Marmande, le 26 août 2020

Dans son article, la journaliste ajoute : “Alors, certes, les contrôles ont été réalisés en “ciblant les opérateurs et les produits susceptibles de présenter des non-conformités”, tient à préciser la répression des fraudes. Cela signifie que ces chiffres “ne sont pas généralisables à l’ensemble du marché”.” Comprenez qui pourra !

**Donc il n’y a pas d’étude exclusive mais simplement quelques lignes sans le moindre détail sur la nature des prélèvements : fruits, légumes qui seraient concernés, mais aussi céréales, thé... puisque ces analyses de la DGCCRF concernent tous les produits végétaux, français mais aussi d’importation.** Nous avons demandé le détail à la DGCCRF de ces analyses pour connaître les aliments incriminés. Nous sommes en attente de leur réponse.

Concernant notre Collectif, nous sommes sereins et comme toujours transparents. S’il y avait eu des problèmes en 2018, nous le saurions et nous aurions été les premiers avisés ! Et nous serions tout simplement accusés de pratiques commerciales trompeuses et d’utilisation d’une allégation mensongère, avec des responsabilités lourdes.

**Nous pouvons apporter la preuve que tous les lots commercialisés avec notre label sont soumis à un contrôle par un laboratoire indépendant afin que la promesse soit toujours respectée : “Zéro Résidu de Pesticides dans la limite de quantification”.**

**Nous tenons bien sûr ces analyses à la disposition de tous. Notre budget analyse dépasse les 3 millions d’euros par an... cette exigence est coûteuse mais fondamentale pour nous.**

Nous avons demandé à l’UFC-Que Choisir de supprimer dans leur article toute référence visuelle à notre label. S’ils ne s’exécutent pas dans les plus brefs délais, nous serions contraints de confier cette affaire à notre service juridique qui se chargera de rétablir notre bon droit.

---

### Contact Presse

**Gilles Bertrandias**  
**Président du Collectif Nouveaux Champs**

+33 (0)6 87 80 84 21

[g.bertrandias@rougeline.com](mailto:g.bertrandias@rougeline.com)